

## **Pièces à fournir pour une reconnaissance anticipée**

- Un justificatif de domicile
- Une copie du livret de famille s'il y a
- Une copie de la carte d'identité ou du passeport valide des parents
- Coordonnées téléphoniques et adresse mail
- Dates et heures de préférences afin de pouvoir fixer un rendez-vous avec le Maire.